



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Medecine scolaire

Question écrite n° 10640

Texte de la question

M Jean-Louis Dumont attire l'attention de M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale sur la situation des secretaires vacataires du service de sante scolaire. En effet, le decret no 85-1277 du 3 decembre 1985 prevoyait que les agents vacataires comptant une anciennete equivalente a deux ans de service complet et ayant satisfait aux epreuves d'un examen professionnel, pouvaient etre titularises. Or, suite a l'insuffisance du nombre de postes mis au concours, 40 p 100 du personnel concerne n'a toujours pas pu beneficier de cette mesure. En consequence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures il compte prendre pour repondre a l'attente des secretaires vacataires titularisables.

Texte de la réponse

Reponse. - Les secretaires vacataires de sante scolaire qui demeurent rattachees pour leur gestion au ministere de la solidarite, de la sante et de la protection sociale, assurent dans les services de sante scolaires places sous l'autorite du ministre de l'education nationale un service a temps non complet. Ne pouvant donc etre titularisees en application de l'article 73 de la loi no 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives a la fonction publique de l'Etat il a ete decide d'integrer ces agents en qualite d'agents de bureau dans les conditions fixees par decret no 85-1277 du 3 decembre 1985 relatif aux modalites temporaires d'acces au corps des agents de bureau de l'administration centrale et des services exterieurs du ministere. Sur les 384 agents vacataires a titulariser (348 en 1984 plus 36 en 1986) le ministere de la solidarite nationale, de la sante et de la protection sociale a deja realise un total de 220 titularisations auxquelles s'ajoutent 20 postes en 1989. L'effort consenti est donc considerable si on le rapproche des 179 creations nettes d'emploi dont le ministere a beneficie depuis l'origine du dispositif.

Données clés

Auteur : [M. Dumont Jean-Louis](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10640

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : solidarite, de la sante et de la protection sociale

Ministère attributaire : solidarite, de la sante et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mars 1989, page 1200